



Angoulême, le 14 janvier 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Éleveurs : ouverture de la télédéclaration des demandes d'aides animales 2020

La procédure de télédéclaration des demandes d'aides animales pour les éleveurs est ouverte depuis le 6 janvier 2020 sur Télépac.

Ces derniers peuvent télédéclarer leurs demandes d'aides animales : aides bovines, aide caprine, aide aux bovins laitiers en zone de montagne, aide aux bovins laitiers hors zone de montagne, aide aux bovins allaitants, aides aux veaux sous la mère.

La télédéclaration sur le site Télépac est obligatoire pour bénéficier de ces aides :

- pour les aides ovine et caprine, la procédure est ouverte jusqu'au 31 janvier 2020 ;
- pour les aides aux bovins allaitants et laitiers et les aides aux veaux sous la mère, la procédure est ouverte jusqu'au 15 mai 2020.

Pour tout renseignement, contacter la direction départementale des territoires, service économie agricole et rurale (05.17.17.38.90). Retrouvez également l'ensemble de ces informations sur le site Internet des [services de l'État en Charente](#) ou sur [TéléPac](#).